

ATELIER THÉMATIQUE N°2 : MOBILITÉ CARNET DU PETIT LEXIQUE

Axe structurant :

Axe offrant un niveau de service suffisant pour influencer l'organisation du territoire. Voir également «Voies primaires».

Bande cyclable :

Désigne une voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues positionnée sur la chaussée. Elle est généralement séparée des autres voies par une ligne longitudinale ou un marquage spécifique.

Contre-allée :

Allée latérale, parallèle à la chaussée principale d'une voirie.

Desserte inter-quartier :

Réseau de rues dont la fréquence routière est modérée, et dont le gabarit est de fait plus restreint.

Développement radial :

A l'opposé d'un développement radio-concentrique, qui lui s'organise en cercles concentriques, du centre vers la périphérie. Le développement radial s'organise autour d'axes.

Flux pendulaire :

La mobilité pendulaire désigne les navettes quotidiennes telles que : domicile-travail, travail-école-domicile, ou travail-commerce-domicile...

Modes actifs :

Les modes actifs désignent les modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire, tels que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc.

Mobilité douce :

La mobilité douce désigne l'ensemble des déplacements non-motorisés. Les mobilités actives (énergie fournie par un effort physique) se retrouvent dans cette catégorie.

Piste cyclable :

Une piste cyclable est une voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues et à leurs utilisateurs, isolée de la voirie.

Piste cyclable bidirectionnelle :

Piste cyclable à double sens. Intéressante pour les itinéraires de moyenne distance.

Piste cyclable unidirectionnelle :

Piste cyclable à sens unique.

Profil en travers :

En conception routière, le profil en travers d'une route est représenté par une coupe perpendiculaire à l'axe de la route.

Remontées de file :

Accumulation de véhicules sur une voirie créant un encombrement et potentiellement l'arrêt de la circulation sur des noeuds de circulation (giratoires, croisements...).

Venelle :

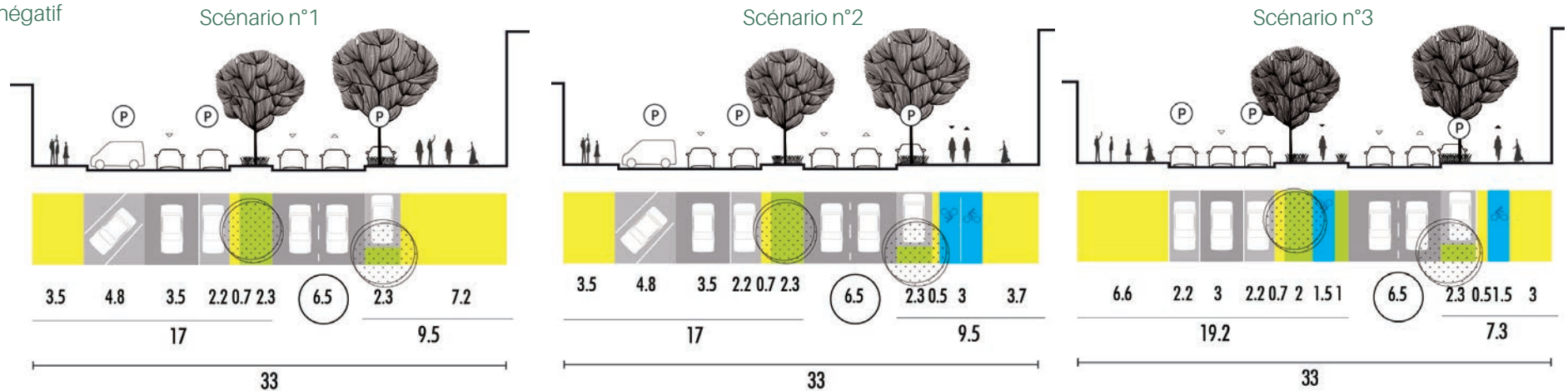
Petite rue ou ruelle dédiée aux piétons et modes doux en général, reliant des rues plus importantes

Voies primaires / secondaires :

Hiérarchisation des voies selon leur fréquentation routière journalière, une voie primaire sera une voie structurante avec un grand gabarit dédié aux véhicules, là où une voie secondaire sera moins fréquentée, et le faisceau routier moins important.

ATELIER THÉMATIQUE N°2 : MOBILITÉ COMPARATIFS DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT AVENUE DU LAS

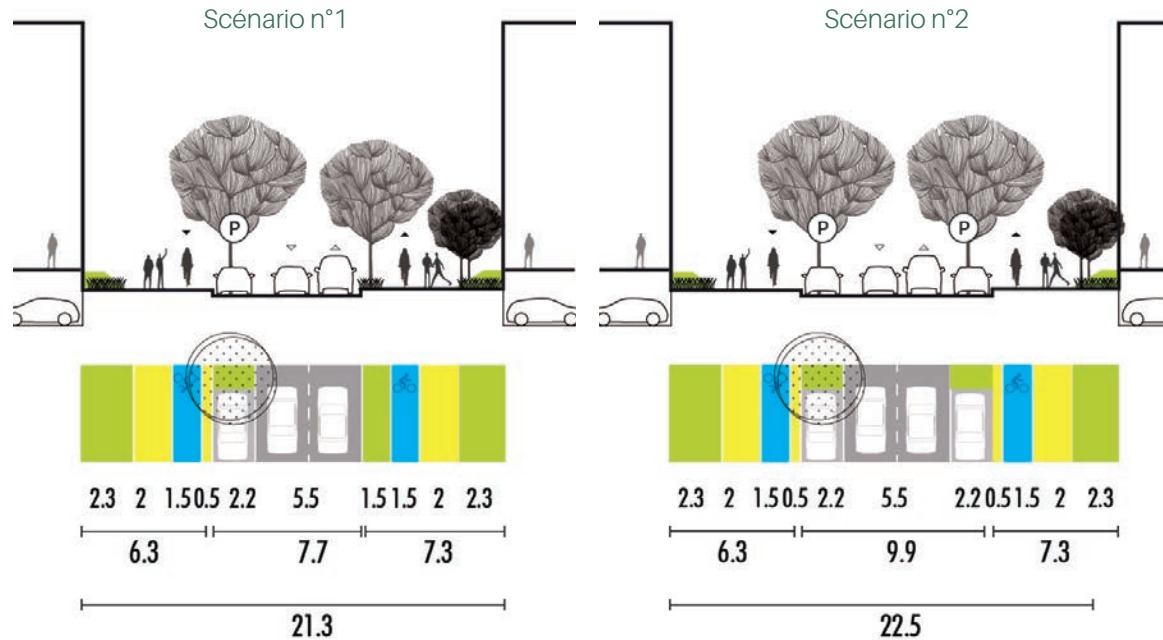
- Critère positif
- Critère moyen
- Critère négatif



	Option 1 : trottoir partagé	Option 2 : piste cyclable bidirectionnelle	Option 3 : piste cyclable unilatérale
Circulation VP	- Double sens VP à 6,5 m - Circulation apaisée (zone 30)	- Double sens VP à 6,5 m - Circulation apaisée (zone 30)	- Double sens VP à 6,5 m - Circulation apaisée (zone 30)
Végétal	- Création de deux alignements d'arbres	- Création de deux alignements d'arbres	- Création de deux alignements d'arbres
Chemins piétons	- Cheminements confortables - Conflits piétons / vélos en rive sud	- Cheminements confortables	- Cheminements confortables
Aménagements cyclables	- Conflits piétons / vélos en rive sud - Risque de circulation sur la voirie - Direction Bassin : discontinuité avec les aménagements existants (2 traversées de carrefours nécessaires pour rejoindre la piste en rive sud)	- Aménagements cyclables confortables et lisibles - Direction Bassin : discontinuité avec les aménagements existants (2 traversées de carrefours nécessaires pour rejoindre la piste en rive sud)	- Aménagements cyclables confortables et lisibles - Continuité avec les aménagements existants
Stationnement	- 1 alignement en épi et 2 alignements en longitudinal	- 1 alignement en épi et 2 alignements en longitudinal	- 3 alignements en longitudinal
Compatibilité avec les commerces en RDC au sud	- Trottoir confortable de 7,2m	- Trottoir moins large (3,7m)	- Trottoir confortable (6,6m) / Trottoir moins large (3m)

ATELIER THÉMATIQUE N°2 : MOBILITÉ COMPARATIFS DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT

AVENUE DU DUC DE LORGE



	Option 1 : stationnement unilatéral	Option 2 : stationnement bilatéral
Circulation VP	- Double sens VP à 5,5 m - Circulation apaisée (zone 30)	- Double sens VP à 5,5 m - Circulation apaisée (zone 30)
Végétal	- Double alignement d'arbres	- Double alignement d'arbres
Chemins piétons	- Chemins de 2m (confortables)	- Chemins de 2m (confortables)
Aménagements cyclables	- Aménagements cyclables confortables et lisibles	- Aménagements cyclables confortables et lisibles
Stationnement	- 1 alignement en longitudinal	- 2 alignements en longitudinal
Compatibilité avec les commerces en RDC au sud		

- Critère positif
- Critère moyen
- Critère négatif